



C/2024/6983

19.11.2024

Appel à propositions 2025 - EAC/A08/2024

Programme Erasmus+

(C/2024/6983)

1. Introduction et objectifs

Le présent appel à propositions est fondé sur le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant «Erasmus+»: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ⁽¹⁾ (ci-après le «règlement Erasmus+»), ainsi que sur le programme de travail annuel Erasmus+ 2025 [C(2024) 7026]. Le programme Erasmus+ couvre la période allant de 2021 à 2027. Les objectifs généraux et spécifiques du programme Erasmus+ sont énumérés à l'article 3 du règlement Erasmus+.

2. Actions

Le présent appel à propositions porte sur les actions suivantes du programme Erasmus+.

Action clé n° 1 (AC 1) – Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation:

- Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Activités de participation des jeunes
- DiscoverEU – Action pour l'inclusion
- Échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse
- Mobilité du personnel dans le domaine du sport

Action clé n° 2 (AC 2) – Coopération entre organisations et institutions

- Partenariats en faveur de la coopération:
 - Partenariats de coopération
 - Partenariats simplifiés
- Partenariats pour l'excellence:
 - Centres d'excellence professionnelle
 - Académies Erasmus+ des enseignants
 - Action Erasmus Mundus
- Partenariats en faveur de l'innovation:
 - Alliances pour l'innovation
- Renforcement des capacités dans les domaines de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels, de la jeunesse et du sport

Action clé n° 3 (AC 3) – Soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

- Projets «Les jeunes Européens ensemble»

⁽¹⁾ JO L 189 du 28.5.2021, p. 1.

Actions Jean Monnet:

- Actions Jean Monnet dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Actions Jean Monnet dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation
- Débat politique Jean Monnet

3. **Éligibilité**

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des activités de participation des jeunes et de l'action d'inclusion DiscoverEU.

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+ ^(?):

- les 27 États membres de l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer,
- les pays tiers associés au programme:
 - les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège,
 - les pays candidats à l'adhésion à l'UE: la République de Turquie, la République de Macédoine du Nord et la République de Serbie ^(?).

En outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays tiers non associés au programme.

Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ 2025 pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

4. **Budget et durée des projets**

Le budget total alloué au présent appel à propositions est estimé à 4 420,803 millions d'EUR, ventilés comme suit:

Éducation et formation (y compris actions Jean Monnet):	EUR 3 965,233 millions
Jeunesse:	EUR 379,280 millions
Sport:	EUR 76,290 millions

Le budget total alloué à l'appel à propositions ainsi que sa répartition figurent dans le programme de travail annuel Erasmus+ 2025 adopté le 11 octobre 2024 et peuvent être modifiés moyennant une modification du programme de travail annuel Erasmus+. Les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement le programme de travail annuel Erasmus+ et ses modifications, publiés sur:

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/annual-work-programmes_fr

Les subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet, le type de demandeurs éligibles et le nombre de partenaires concernés.

Les bénéficiaires peuvent déclarer les coûts afférents aux travaux effectués par des volontaires dans le cadre d'une action, sur la base des coûts unitaires autorisés et définis dans la décision (2019) 2646 de la Commission. Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur l'éligibilité des coûts afférents aux volontaires.

^(?) Les activités Jean Monnet sont ouvertes aux candidatures d'organisations du monde entier.

^(?) Sous réserve de la signature des accords d'association bilatéraux.

5. **Délai de présentation des candidatures**

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessous sont fixés à l'heure de Bruxelles.

Action clé n° 1	
Mobilité des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur	19 février 2025 à 12 h 00
Mobilité des individus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	19 février 2025 à 12 h 00
Mobilité du personnel dans le domaine du sport	12 février 2025 à 12 h 00
Mobilité internationale impliquant les pays tiers non associés au programme	19 février 2025 à 12 h 00
Accréditations Erasmus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	1 ^{er} octobre 2025 à 12 h 00
Accréditations Erasmus dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2025 à 12 h 00
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	12 février 2025 à 12 h 00
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2025 à 12 h 00
Action pour l'inclusion de l'initiative DiscoverEU	12 février 2025 à 12 h 00
Échanges virtuels Erasmus+	29 avril 2025 à 17 h 00

Action clé n° 2

Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, à l'exception de ceux soumis par des ONG européennes	5 mars 2025 à 12 h 00
Partenariats de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse soumis par des ONG européennes	5 mars 2025 à 17 h 00
Partenariats de coopération dans le domaine du sport	5 mars 2025 à 17 h 00
Partenariats à petite échelle dans les domaines de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels, de l'éducation des adultes et de la jeunesse	5 mars 2025 à 12 h 00
Partenariats à petite échelle dans le domaine du sport	5 mars 2025 à 17 h 00
Centres d'excellence professionnelle	11 juin 2025 à 17 h 00
Académies Erasmus+ des enseignants	26 mars 2025 à 17 h 00
Action Erasmus Mundus	13 février 2025 à 17 h 00
Alliances pour l'innovation	6 mars 2025 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	6 février 2025 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels	27 février 2025 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	6 mars 2025 à 17 h 00
Renforcement des capacités dans le domaine du sport	5 mars 2025 à 17 h 00
Manifestations sportives européennes à but non lucratif	5 mars 2025 à 17 h 00

Action clé n° 3

Projets «Les jeunes Européens ensemble»	6 mars 2025 à 17 h 00
---	-----------------------

Actions et réseaux Jean Monnet

12 février 2025 à 17 h 00

Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

6. Informations détaillées

Les conditions détaillées du présent appel à propositions, y compris les priorités, figurent dans le guide du programme Erasmus+ 2025 à l'adresse Internet suivante:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr

Le guide du programme Erasmus+ fait partie intégrante du présent appel à propositions et les conditions de participation et de financement qui y sont exposées s'appliquent intégralement à cet appel.
